

C.G.T.

NUMERO 111 — JUIN 1959

F.S.M.

LE DELEGUE

du personnel

7^e ANNEE. — MENSUEL

Rédaction : 213, rue Lafayette — PARIS (10^e)



Camarade, notre syndicat a pensé venir te trouver !

RECRUTER

Avoir des Syndicats de masse

c'est préparer les conditions du succès

La Classe ouvrière de notre pays est engagée dans une grande bataille pour la défense de son pouvoir d'achat et de ses droits sociaux, de la paix et des libertés. Face à l'offensive réactionnaire conjuguée du patronat et d'un gouvernement autoritaire muni de pouvoirs exorbitants, elle doit lutter dans des conditions plus difficiles.

De nombreux exemples nous montrent, et notamment dans la dernière période, que là où il y a des syndicats puissamment organisés, non seulement patronat et gouvernement sont stoppés dans leur offensive anti-sociale, mais aussi des succès sont également remportés pour l'augmentation des salaires et le respect des libertés. Le fait est que, là où nous avons des syndicats C.G.T. puissants, l'action unie s'obtient plus facilement ce qui permet une riposte plus rapide comme c'est le cas à l'E.D.F. et chez les cheminots.

La réalisation de l'unité, y compris l'unité syndicale, dépend

donc essentiellement de l'activité des organisations de la C.G.T. en vue de gagner à l'action unie tous les travailleurs et en particulier ceux qui ont été trompés, et de vaincre les résistances et manœuvres des adversaires conscients de l'unité. D'où la nécessité d'avoir des organisations syndicales toujours plus puissantes et toujours plus aptes à entraîner l'ensemble des travailleurs dans l'action unie et victorieuse.

C'est compte tenu de cette nécessité et des insuffisances constatées dans le domaine du recrutement en regard de nos possibilités et de l'influence existante de la C.G.T. dans les élections professionnelles, que la direction confédérale a décidé la parution de ce numéro spécial, afin d'examiner les raisons essentielles qui nuisent au renforcement des organisations confédérées.

Cette question intéresse bien entendu tout particulièrement les délégués du personnel et des Comités d'entreprises qui sont avant tout des militants du syndicat.

Avoir des syndicats de masse

La principale raison qui semble une gêne pour un recrutement massif est que nombre de militants, et même de directions de syndicats, ne sont pas encore convaincus de la nécessité d'avoir une organisation syndicale de masse. Cependant les événements de l'an passé et la grande bataille qui se livre actuellement devraient les convaincre de la nécessité d'améliorer notre activité, de la porter à un niveau plus élevé encore et pour cela d'avoir des syndicats

plus forts, plus liés aux travailleurs. La conception tendant à faire prévaloir la qualité sur la quantité est encore trop répandue, même quand elle n'est pas soutenue publiquement.

Elle explique dans une certaine mesure le fait que le recrutement ne soit pas le souci permanent de certains militants et organisations.

La force de la classe ouvrière, c'est son organisation

Le patronat dispose de moyens politiques, économiques et financiers énormes. Il est fortement organisé et dans une seule organisation. Il a à sa disposition des moyens de propagande, de répression importants.

La classe ouvrière elle, a le nombre.

Elle représente une force irrésistible quand elle est organisée et unie. Les exemples de 1936 et de la Libération le démontrent amplement. Aussi le renforcement de la C.G.T., l'organisation la plus représentative et de loin, apparaît-il comme une tâche de première importance et de chaque instant.

Le travailleur qui adhère à la C.G.T., qui a dans sa poche sa carte syndicale, considère à juste titre qu'il fait un pas nouveau dans la voie de la défense de ses intérêts, aux côtés de ses

camarades, il se sent davantage engagé par rapport au mouvement, plus solidaire de ses camarades.

A ce titre, cela augmente déjà la puissance de l'organisation syndicale, son efficacité et sa capacité d'organiser l'action des travailleurs.

La prise de la carte syndicale par un travailleur est donc un geste qui compte dans sa vie, et il est souvent le premier pas vers la vie de militant.

De plus, augmenter le nombre d'adhérents de la C.G.T., c'est lui donner des moyens financiers plus grands, plus de possibilités de développer sa propagande, son action, ce qui n'est pas négligeable.

Mais c'est surtout gagner de nouveaux travailleurs à l'activité syndicale, c'est renforcer la capacité de lutte de la classe ouvrière.

Le renforcement de la C. G. T., c'est une bataille permanente

L'histoire montre et les récentes attaques contre la Sécurité Sociale et contre les libertés syndicales et démocratiques ainsi que les menaces contre les régimes particuliers et de retraite le démontrent clairement.

Rien n'est acquis définitivement dans le régime que nous vivons et chaque fois, le patronat tente de reprendre aux travailleurs ce qu'il a dû lui céder devant leur union et leur action. Il ne s'avoue jamais battu une fois pour toutes. Aussi utilise-t-il tous les moyens à sa disposition pour diviser les travailleurs, pour les

écarter de l'organisation syndicale afin d'affaiblir leur résistance, de pouvoir ainsi remettre en cause les conquêtes sociales et les exploiter plus durement encore, comme c'est le cas depuis la scission qu'il a provoquée en 1947.

Aussi se pose pour la classe ouvrière, la nécessité d'être constamment vigilante et solidement organisée et pour la C.G.T. celle d'œuvrer toujours plus à la réalisation de l'unité pour sauvegarder les conquêtes sociales et pour l'amélioration de ses conditions de vie et de travail.

Pour gagner les travailleurs à l'organisation syndicale leur démontrer la nécessité d'être organisés

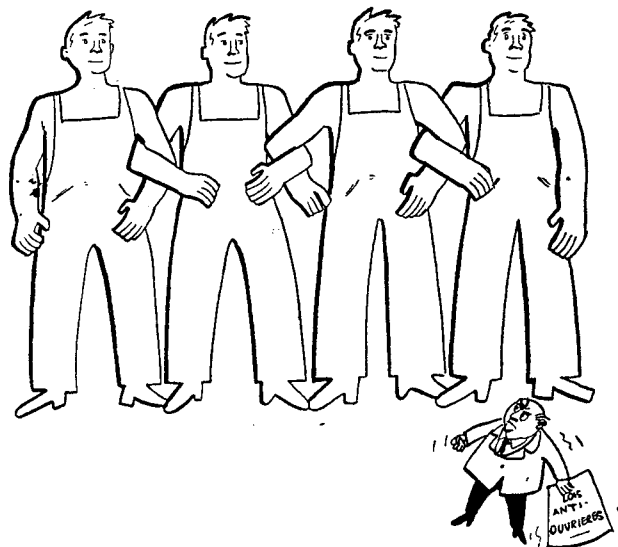
C'est parce qu'elle était organisée et unie que la classe ouvrière de notre pays a pu améliorer sa situation, imposer des conditions de travail et de vie plus humaines et arracher des conquêtes importantes comme en 1936 et à la Libération.

La semaine de 40 heures sans diminution de salaires, les congés payés, les conventions collectives, la reconnaissance du droit syndical et les délégués ouvriers ainsi que l'augmentation des salaires qui furent pour certains triplés ou quadruplés, furent le résultat des grandes grèves de 1936. Cela fut possible grâce à l'organisation syndicale, à la C.G.T. réunifiée.

La protection des délégués et l'amélioration du droit syndical les comités d'entreprises, les statuts particuliers à certaines corporations ainsi que les nationalisations de certaines entreprises et industries, la Sécurité Sociale et l'amélioration de la législation du travail, la retraite des vieux, etc... furent arrachés après la lutte unie et victorieuse de la classe ouvrière et du peuple de notre pays pour l'indépendance de la patrie, face à la trahison de la bourgeoisie.

boursements de Sécurité Sociale aux régimes particuliers de l'E.D.F., des cheminots et des Mineurs.

Les patrons redoutent tellement l'organisation syndicale que certains en apprenant la volonté des travailleurs de leurs entre-



Quand les organisations sont solides et agissantes, le gouvernement n'ose pas attaquer les conquêtes sociales

prises de s'organiser cèdent sur les revendications pour tenter d'éviter la constitution du syndicat.

Mais il est bien souvent nécessaire de rappeler ces faits aux jeunes qui entrent dans la production, mais aussi à ceux qui seraient tentés de l'oublier.

Une bonne initiative a été prise par quelques organisations confédérées. Il s'agit de l'édition d'un livret d'accueil destiné à chaque nouvel embauché. L'exemple du syndicat des Cheminots de Paris-Ouest Rive Droite qui a sorti une brochure adressée aux jeunes cheminots et rappelant ce que le syndicat a permis d'obtenir, qui est repris sur le plan national par la Fédération des Cheminots ainsi que la sortie d'une brochure par l'U.D. de la Seine doivent contribuer au renforcement de la C.G.T. qui gagnerait à ce que de tels exemples soient généralisés.

ÊTRE SYNDIQUÉ... ÇA RAPPORTE !

Un économiste connu, M. A. Tiano, vient de démontrer, dans un récent ouvrage, que les salaires les plus élevés sont dans les corporations où le syndicalisme est le plus actif.

SALAIRE ANNUEL MOYEN EN 1955

Activités fortement syndiquées	427.000
Activités moyennement syndiquées	422.000
Activités médiocrement syndiquées	371.000
Activités très peu syndiquées	345.000

Ainsi en 1955, il y a eu en moyenne 82.000 francs de différence entre les travailleurs syndiqués et ceux qui le sont très peu. Voilà une démonstration que la cotisation syndicale, qui permet l'activité des organisations syndicales, est un placement qui rapporte.

Ce n'est pas par hasard, si actuellement, le gouvernement gaulliste n'a pu appliquer la retenue de 3.000 francs sur les rem-

Pour avoir des syndicats de masse, avoir une conception juste de ce qu'est la C.G.T.

Si la condition première, pour améliorer notre travail en matière de recrutement est d'être convaincus de la nécessité d'une organisation syndicale de masse, la seconde condition est qu'il convient pour tous les militants et adhérents de la C.G.T., d'avoir une conception juste de ce qu'est la C.G.T.

La C.G.T. est ouverte à tous les travailleurs, ses statuts le stipulent formellement, quelles que soient leurs conceptions politiques, philosophiques ou religieuses.

Parfois des camarades hésitent à remettre la carte syndicale à un travailleur qui n'a pas fait grève, plutôt que rechercher les raisons de cette attitude et de discuter avec lui pour l'amener à un meilleur comportement.

Dans d'autres cas, on ne va pas proposer la carte syndicale à des travailleurs qui se sont laissés tromper par les campagnes mensongères du patronat et de ses agents et qui, à ce moment-là, n'ont pas repris leur carte. Alors que des changements importants se produisent dans l'esprit des travailleurs et surtout ces derniers mois où les faits viennent confirmer que la C.G.T. avait raison, on reste quelquefois à l'égard de ces travailleurs avec le jugement qu'on s'était fait quelques mois ou même quelques années auparavant.

Une telle attitude nuit au renforcement de la C.G.T. et par là même à l'intérêt des travailleurs.

Pourtant de grandes possibilités existent.

Les élections professionnelles qui se sont déroulées ces derniers mois attestent une progression parfois sensible de l'influence de la C.G.T. La C.G.T. recueille d'une façon générale environ 70 % des suffrages exprimés et dans certains cas jusqu'à 90 ou 95 %.

Dans des entreprises où il n'y a pas d'organisation syndicale C.G.T. son influence est aussi importante comme on a pu le constater lors des élections de Sécurité Sociale, ou lorsque nous provoquons des élections de délégués dans des entreprises où il n'y en avait pas.

Malgré toutes les calomnies et tous les coups que lui portent ses ennemis, la C.G.T. maintient et consolide sa position d'organisation la plus représentative.

Cependant, souvent le nombre de travailleurs syndiqués à la C.G.T. est loin d'atteindre celui de ceux qui votent pour elle dans les élections, qui lui font confiance et l'approuvent.

Il nous faut donc aller hardiment trouver ces travailleurs, engager la discussion avec eux pour les gagner à l'organisation syndicale. Quelques exemples nous démontrent qu'en agissant ainsi, nous pouvons gagner de nombreux adhérents à la C.G.T.

A Sérifontaine, dans l'Oise, 560 adhésions à la C.G.T. sont faites en quelques jours dans une entreprise de 700 travailleurs.

Chez JEUMONT, à la Plaine St-Denis : 90 adhésions depuis le référendum.

Chez les Mineurs du Bassin de Decazeville : plus de 600 cartes placées contre 479 en 1958, bien que les effectifs du personnel soient en diminution.

A Sud-Aviation : 530 adhérents contre 438 en 1958.

A la menuiserie métallique du Cateau : un syndicat est constitué, 70 cartes placées en une semaine.

Dans l'Yonne : 4 syndicats sont constitués depuis début 1959, avec 197 adhérents nouveaux.

POUR AVANCER DANS LE RECRUTEMENT : LA DEMOCRATIE SYNDICALE

« Une des bases fondamentales de l'organisation est la démocratie qui assure notamment à chaque syndiqué la garantie qu'il peut, à l'intérieur de son syndicat, défendre librement son point de vue sur toutes les questions intéressant la vie et le développement de l'organisation, être informé sur l'activité de ses dirigeants, les choisir, et les contrôler. »

(Rapport de L. MAUVAIS à la C.A. du 31-3-55.)

Ainsi apparaît la différence entre le syndiqué et le non-syndiqué. En adhérant au syndicat, le travailleur acquiert un droit de regard sur sa marche, le droit de donner son opinion sur l'orientation de celui-ci, de participer à l'élection des organismes de direction, d'être informé régulièrement sur les activités du syndicat.

Il convient donc de mettre tout en œuvre pour que chaque syndiqué puisse être en mesure d'exercer ce droit.

La tenue régulière et assez fréquente d'assemblées de syndiqués où sont discutées les questions essentielles ayant trait à l'activité du syndicat ou de la section syndicale devrait permettre d'améliorer dans ce sens, tout au moins, là où on ne le fait pas encore.

La convocation de congrès de syndicats, ainsi que d'assemblées générales de sections syndicales permettrait d'approfondir encore les problèmes posés devant l'organisation syndicale et d'élire les organismes de direction, d'avoir des directions plus larges, plus représentatives de l'opinion des syndiqués.

Il est vrai que, dans certaines industries ou entreprises, des difficultés réelles existent pour la tenue de telles assemblées.

Dans les entreprises à roulement continu où l'on fait les trois huit, il est bien souvent impossible de réunir tous les syndiqués en même temps, mais par contre, il serait possible de les réunir par service ou par équipe. Dans d'autres entreprises où un grand nombre de travailleurs sont amenés par cars ou par train et où il n'est pas possible de réunir les syndiqués après le travail ou même le midi après le repas, la sortie d'un bulletin ou d'un questionnaire sur lesquels ils seraient appelés à donner leur opinion sur quelques questions permettrait de surmonter ces obstacles.

Ainsi appelés à discuter et à se prononcer sur les revendications et sur les formes d'action pour les faire aboutir, ils participent plus activement au fonctionnement de l'organisation syndicale, à la réalisation des décisions et des actions décidées.



Rapprocher l'organisation syndicale des travailleurs à l'entreprise et développer le travail collectif

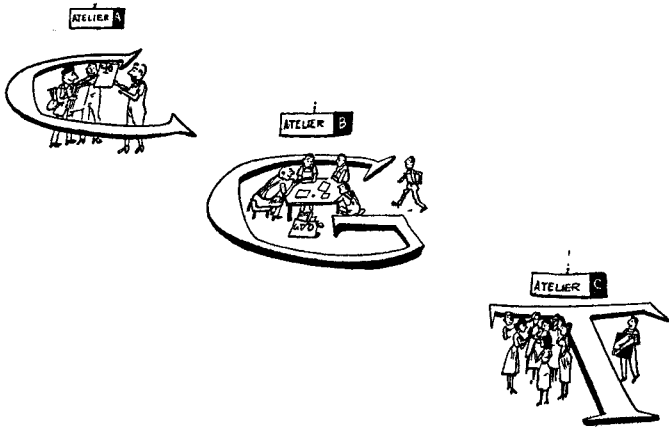
Afin de répondre toujours mieux aux besoins d'organisation et de défense des travailleurs, la nécessité de rapprocher l'organisation syndicale de ceux-ci se fait sentir avec plus de force, surtout au moment où se développe l'action revendicative et où grandit le courant d'unité, comme c'est le cas actuellement.

Le problème de la décentralisation des organisations syndicales revêt dans ces conditions une importance particulière et se trouve posé avec plus de force encore dans la préparation du 32^e Congrès de la C.G.T.

Dans certains syndicats où des mesures concrètes ont été prises dans ce sens, des résultats encourageants et intéressants ont été obtenus non seulement dans le renforcement de l'organisation syndicale, mais aussi dans l'amélioration de son activité.

Citons quelques exemples :

A la centrale thermique de Saint-Denis, la section syndicale C.G.T. comptait 437 adhérents sur 783 agents, dont 155 ingénieurs et agents de maîtrise au début 1958.



Décentralisation de l'activité du syndicat

Elle avait un conseil syndical de plus de 60 militants et un bureau composé de 20 membres, alors que plusieurs années auparavant, elle était dirigée seulement par quelques délégués.

Ce résultat était dû au travail de deux années d'efforts pour réunir les syndiqués par service et pour constituer des groupes de syndiqués par équipe avec leur délégué, leur collecteur et aussi leur diffuseur de la « V. O. ».

Dans cette centrale, il y a seulement 7 syndiqués de moins que de voix à la C.G.T. aux élections, celles-ci atteignant 77,9 % des suffrages exprimés.

L'Union Syndicale du Bâtiment de Loire-Atlantique, qui se composait de deux syndicats généraux (Nantes et Saint-Nazaire) en 1957, en possède 30 nouveaux constitués en 1958 dont 15 syndicats d'entreprises, 5 syndicats professionnels et 10 syndicats de localités.

Le nombre des militants actifs est passé de 30 à 140.

Les cotisations 1958 ont doublé par rapport à 1957. La moyenne de timbres par carte habituellement très faible a atteint 10 pour plusieurs syndicats. La reprise des cartes 1959 s'est effectuée dans de bonnes conditions.

Les moyens financiers des syndicats ont permis de mettre sur pied, au mois de mai, une école de trois jours pour les militants désignés par leur syndicat.

La conférence de l'U. S. B. tenue le 7 mars dernier a rassemblé 90 délégués.

Une direction de 22 membres dont la moyenne d'âge est de 30 ans a été élue.

Ces exemples devraient amener certains camarades à réfléchir quand ils se plaignent du manque de militants et à rechercher plus encore comment faire participer chaque militant et adhérent de la C.G.T. à l'activité syndicale.

L'exemple du syndicat des mineurs de Decazeville est aussi significatif des possibilités de développer le travail collectif et la décentralisation, ce qui lui a permis de gagner de nombreux syndiqués à la vie du syndicat.

Ce syndicat a augmenté le nombre de ses adhérents de 30 % en quelques mois, alors que les effectifs du personnel se trouvaient réduits dans le même temps.

Comment développer le travail collectif et organiser le recrutement

Les camarades de Decazeville n'ont pas hésité à rompre avec la routine qui existait et ne tenait compte ni des modifications de structure de l'entreprise et des mesures prises par la Direction des Houillères pour empêcher l'action syndicale.

- Pour les mineurs du fond, l'essentiel du collectage reposait sur le délégué mineur avec l'aide d'un ou deux autres collecteurs. Ce qui leur faisait de 50 à 120 syndiqués à collecter chacun.
- Pour les mineurs du jour, de nombreux services n'avaient pas de collecteurs et les quelques syndiqués qui s'y trouvaient devaient se rendre au siège du syndicat ou près des collecteurs du fond pour se procurer leurs timbres.

Ce n'est pas un cas isolé. Dans certaines grandes entreprises, il arrive que des services groupant un nombre important de travailleurs se trouvent isolés de l'organisation syndicale.

Aussi, vers la fin de 1958, la direction du syndicat décida de répartir les tâches entre plusieurs militants suivant leurs aspirations et leur tempérament.

Un plan de propagande et de recrutement pour la reprise des cartes 1959 fut mis sur pied :

— Objectif : Prendre un puits et en faire un exemple afin de démontrer qu'il était possible d'enraciner l'organisation à la base.

La section syndicale du puits Bourran qui compte 500 mineurs a maintenant un conseil syndical élu composé de 12 membres et un Bureau.

Chaque membre du Conseil syndical assure le collectage sur le puits et, au 12 mars, 50 adhésions étaient enregistrées.

La décision fut prise d'assurer gratuitement à domicile l'abonnement annuel au « Travailleur du Sous-Sol » pour tous les syndiqués du jour et du fond.

D'autres collecteurs furent recherchés pour décharger ceux ayant un trop grand nombre de syndiqués à collecter.

Un contrôle systématique des adhérents fut assuré par rapport aux années précédentes et en relation avec la liste des effectifs.

Certains mineurs que l'on croyait syndiqués ne l'étaient pas, d'autres que l'on ne considérait pas comme adhérents étaient syndiqués.

Il fut décidé de consulter tous les mineurs du puits et de répartir les travailleurs à consulter par les militants par affinités de caractère, de rapports extérieurs à la mine et de lieu de résidence.

Dès le 12 décembre 1958, 50 % des adhérents de 1958 étaient en possession de leur carte 1959, ainsi que de nouveaux adhérents.

Ces premiers résultats communiqués au siège du syndicat ont créé une émulation dans tout le Bassin.

Le recrutement est devenu l'affaire de tous les militants.

A la surface, le délégué mineur nouvellement élu s'entoure au fur et à mesure de collecteurs par atelier et par service.

Des mineurs non syndiqués depuis 1948 reprennent leur carte syndicale. Aux usines, des collecteurs sont implantés dans des services où nous ne pénétrions pas depuis plusieurs années, des anciens adhérents sont récupérés et de nouvelles adhésions sont enregistrées.

Au service fonderie, un jeune camarade démarre en 1958 avec 22 cartes et en a 40 de placées au 1^{er} Mai 1959.

Le problème du recrutement a pris une ampleur telle que le Bureau Syndical, après une première commande de 500 cartes, dut en faire une deuxième de 100 cartes, puis une troisième de 50.

Le même courant s'est développé chez les retraités mineurs groupés en sections par localité.

4 sections de retraités existent maintenant où les anciens militants du syndicat continuent leur activité militante au service des retraités de la mine.

La consultation des travailleurs permet aussi de renforcer la C.G.T.

Au C.C.N. des 7 et 8 Janvier 1958, le camarade B. Frachon suggérait que les bulletins d'adhésion invitent les travailleurs à dire ce qu'ils pensent de l'organisation syndicale, ce qu'ils trouvent de bon en elle et les défauts, les manquements qu'ils lui reprochent.

Il précisait : « Je crois que nos camarades des sections syndicales et syndicats trouveraient beaucoup de profit à recevoir ces avis, et nous aussi, à la Direction confédérale ».

Les exemples cités plus haut démontrent la nécessité de s'adresser aux travailleurs inorganisés pour les gagner à la C.G.T. en même temps que les possibilités de renforcement de la C.G.T. qu'offre une telle pratique.

L'exemple de la S.O.M., entreprise du 15^e arrondissement de Paris, où les camarades ont mis en application les conseils du Camarade B. Frachon :

Un questionnaire fut édité par la section syndicale afin de connaître les revendications d'ordre général et, en particulier, les préoccupations multiples de tous les travailleurs de l'entreprise, ainsi que leur opinion sur l'activité de la section syndicale.

Ce questionnaire fut ensuite ramassé et, sur 165 travailleurs touchés, 127 ont répondu.

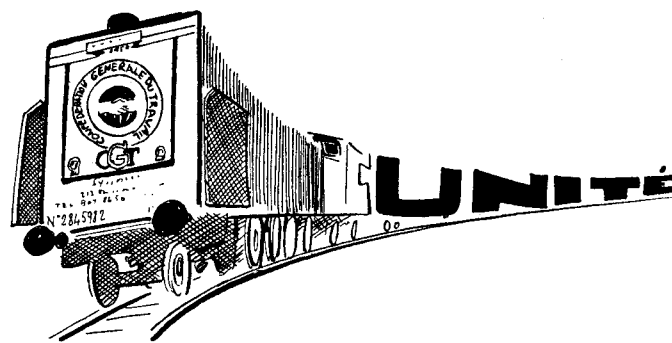
Il convient de souligner le rôle important des délégués dans l'organisation de cette consultation.

Cette consultation permit à la section syndicale de connaître les besoins et les aspirations des travailleurs permettant de mieux orienter son action et de les unir.

Mais, elle a permis aussi, compte tenu des remarques faites par certains travailleurs, d'attirer l'attention des militants sur la

Un autre exemple pourrait encore être cité, celui du syndicat des travailleurs de l'Etat de Satory (S.-et-O.) qui compte 80 militants sur 400 syndiqués.

Ces quelques exemples démontrent la nécessité de décentraliser les organisations syndicales pour les rapprocher des travailleurs, mais aussi celle de décentraliser notre activité. La nécessité pour les directions de syndicats et de sections syndicales de se préoccuper des revendications de toutes les catégories de travailleurs, femmes, jeunes, mensuels, de celles des travailleurs immigrés et notamment des travailleurs algériens.



Là où il y a un syndicat puissant, l'unité est plus facile à réaliser

A la Cellophane, à Mantes, un jeune camarade a syndiqué toute son équipe au bout de six mois. Quand il s'est adressé au chef d'équipe, celui-ci lui a répondu qu'il adhérerait quand il y aura une section des mensuels.

nécessité d'apporter des explications pour clarifier certaines incompréhensions.

20 adhérents nouveaux ont rejoint la C.G.T. à la suite de cette consultation.

Cet exemple démontre l'intérêt qu'il y aurait à multiplier ces consultations.

A plusieurs reprises, dans les exemples cités précédemment, est apparu le rôle important que peuvent jouer les délégués du personnel et des C.E. dans le renforcement de la C.G.T. et pour entraîner d'autres camarades à l'activité syndicale.

Nul doute qu'en consultant des syndiqués, puis les travailleurs sur les revendications, ainsi que sur les formes d'action pour les faire aboutir, qu'en les informant en organisant des comptes rendus de délégations et en prenant les mesures d'organisation appropriées, nous ferons des pas importants dans le renforcement de la C.G.T.

Les Unions Locales peuvent contribuer efficacement à un meilleur travail dans les entreprises, avec l'aide des militants des différents syndicats existant sur la localité.

Elles permettent, dans la période actuelle, de développer la lutte intercorporative pour la défense de la Sécurité Sociale, des chômeurs, des libérés et aussi pour imposer la paix en Algérie et la solution négociée de tous les différends.

L'exemple de la Fédération des Métaux qui a tenu un Comité exécutif et édité un « Guide du Métallurgiste » sur le recrutement, celui de l'U.D. des Bouches-du-Rhône qui organise une demi-journée de travail sur ces problèmes, ouverte aux membres des Bureaux de Syndicats de Marseille, ainsi que les travaux du 32^e Congrès contribueront sans aucun doute à faire avancer tous ces problèmes.

DANS QUELQUES JOURS LE 32^e CONGRES de la C.G.T. S'OUVRIRA A IVRY

C'est en effet dimanche 14 juin, à 14 h. 30, qu'aura lieu l'ouverture des travaux au Gymnase d'Ivry. Les travaux se poursuivront jusqu'au vendredi soir.

Délégués, Militants ! Il vous reste encore quelques jours pour vous assurer que votre syndicat sera représenté au 32^e Congrès. Pour cela, que faire ? Chaque syndicat a reçu de sa Fédération un mandat de délégué.

Ce mandat comprend 2 volets. Ils doivent être remplis par tous les syndicats.

Le volet n° 1 est à envoyer, une fois rempli, à l'Union départementale.

Le volet n° 2 est destiné au délégué lui-même. Donc, si le syndicat a un délégué, il le lui remet. Si le délégué est d'un autre syndicat, il faut lui envoyer ou, à défaut, l'envoyer à la Fédération.

A l'occasion de son 50^e ANNIVERSAIRE

la Vie Ouvrière

va éditer un numéro spécial sur le

32^e CONGRES DE LA C.G.T.

Il sera intéressant, documenté, utile.

- **Tout ce qu'il faut savoir sur le CONGRES, l'ambiance, les travaux, les décisions par le texte et l'image.**
- **Et EXCEPTIONNELLEMENT 4 pages juridiques sur les CONGES PAYES, sous forme de brochure. Tous vos droits dans ce domaine.**

DELEGUES, passez immédiatement commande de ce numéro : n° 773, du 24 juin 1959, à la « V. O. », 18, rue des Fêtes, Paris 19^e.

A NUMERO SPECIAL, DIFFUSION SPECIALE.

Antoinette

DE JUIN VIENT DE PARAITRE

AU SOMMAIRE :

- Un article de Benoît FRACHON :
« Pour que demain soit meilleur qu'aujourd'hui »
- Un nouveau roman tiré de la vie d'un petit garçon : SERIOJA.
- La vie de la vedette Colette RENARD.
- Quatre jeunes filles pensent aux vacances, et toutes les chroniques habituelles sur le cinéma, la mode, les coiffures, le tricot, etc...

Le numéro : 60 francs.

Réclamez-le à la C.G.T., 213, rue Lafayette.
Envoi de numéros spécimens sur demande.

Un document indispensable pour les syndicats et sections syndicales :

« LE COMPTE RENDU DU 32^e CONGRES »

Un fort volume comprenant tous les rapports, débats, résolutions, résultats de votes. Il sera livré rapidement.

Prix : 1.000 francs, à régler au C.C.P. : Confédération Générale du Travail : 213, rue Lafayette, PARIS (10^e), 52-84 PARIS (indiquer au dos du mandat : « Compte rendu »).

L'UNITÉ AVANCE

A ce jour — au 1^{er} Juin 1959 — des rapports d'unité existent dans 81 départements.

Dans 80 avec la C.F.T.C.

38 avec F.O.

10 avec la C.G.C.

48 avec les Enseignants.

53 Cartels départementaux existent et, dans 75 départements, les rapports d'unité portent sur la défense de la Sécurité Sociale.

Dans 43, ils portent sur les revendications générales et dans 11, ils sont étendus à la lutte pour la paix en Algérie.

Sur le plan des Fédérations : il y a 18 accords avec la C.F.T.C., 11 avec F.O. et 5 avec la C.G.C.

DELEGUES, MILITANTS, faites connaître autour de vous ces chiffres encore jamais atteints.

Souvent, des militants F.O. ou C.F.T.C. se déclarent prêts à réaliser l'unité avec nous, mais ils craignent d'être « rappelés à l'ordre » par leur direction fédérale ou confédérale. S'ils connaissent les chiffres cités plus haut, ils seront plus confiants pour avancer eux aussi vers l'unité d'action.

APRÈS LE 30 MAI

Grand succès de la « JOURNÉE NATIONALE DE DEFENSE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DES PRESTATIONS FAMILIALES ».

De nombreuses délégations unitaires, venues de 58 départements, ont rassemblé plus de 800 personnes à la Maison du Livre.

Plus de 500.000 signatures furent recensées sur les pétitions.

La conférence a envoyé des délégations aux différents ministères et groupes parlementaires. Après avoir entendu les interventions de délégués de cartels locaux et départementaux, la Conférence a adopté une résolution réclamant notamment :

— Pas de retenue de 3.000 francs pour le deuxième semestre.

— Augmentation de 20 % des Allocations familiales.

RECAPITULATION

des

QUESTIONS et Réponses

parues dans les bulletins de Juin 1958 à Mai 1959 (n^{os} 88 à 110 inclus)

EXERCICE DES FONCTIONS

	N°	
— Les délégués peuvent-ils revendiquer des augmentations de salaire	102	(décembre 1958)
— Mission en dehors de l'établissement	110	(mai 1959)

PROTECTION DES DELEGUES

— Contre les licenciements (nouvelles dispositions)	103	(janvier 1959)
---	-----	----------------

ELECTIONS

— Des élections faites sans secret de vote sont-elles valables ?	110	(mai 1959)
--	-----	------------

CHOMAGE

— Industries dans lesquelles sont versées les allocations de chômage partiel ..	101	(novembre 1958)
— Montant des allocations de chômage total	100	(octobre 1958)
— Plafond des ressources pour chômage partiel, pour chômage total	100	(octobre 1958)
— Qui a droit aux allocations de chômage total	100	(octobre 1958)
— Ressources prises en considération pour chômage total	100	(octobre 1958)
— Qui a la qualité de chef de ménage pour les allocations de chômage total ou partiel	100	(octobre 1958)
— Personnes à charge donnant droit aux majorations des allocations de chômage total ou partiel	100	(octobre 1958)
— Les jeunes gens sans travail ont-ils droit au chômage	100	(octobre 1958)
— Récapitulation de la documentation parue sur les droits des chômeurs ..	110	(mai 1959)

REDUCTIONS D'HORAIRE

— Obligations du patron	102	(décembre 1958)
-------------------------------	-----	-----------------

LICENCIEMENTS

— Droits d'un travailleur en cas de licenciement injustifié	96	(septembre 1958)
— L'ouvrier licencié doit-il accepter son compte	96	(septembre 1958)
— Formalités patronales en cas de licenciement :		
individuel	96	(septembre 1958)
collectif	102	(décembre 1958)
— Autorisation de l'Inspecteur du Travail si le licencié n'est pas délégué	102	(décembre 1958)
— Peut-on démissionner pendant le mois de préavis	88	(juin 1958)

CONGES PAYES

— Calcul de l'indemnité de congés payés	89	(juillet 1958)
— Cas de maladie pendant les congés payés	89	(juillet 1958)
— Périodes de maintien sous les drapeaux	89	(juillet 1958)

SECURITE SOCIALE

— Montant de la cotisation ouvrière ..	103	(janvier 1959)
— Mode de remboursement des assurés sociaux	103	(janvier 1959)
— Qui est exonéré de la « franchise » des 3.000 fr.	108	(mars 1959)

DIVERS

— Conditions d'adhésion des jeunes travailleurs au syndicat	88	(juin 1958)
— INVALIDITE : majoration pour tierce personne	88	(juin 1958)
— INVALIDITE : Paiement à l'étranger des pensions d'invalidité	88	(juin 1958)
— DIVULGATION DES BENEFICES PATRONAUX	101	(novembre 1958)
— PRIME DE FIN D'ANNEE	102	(décembre 1958)
— OBLIGATION DES EMPLOYEURS DE CHAUFFER LES LOCAUX	102	(décembre 1958)
— ORDONNANCES GOUVERNEMENTALES (sur les accords de salaires et les conventions collectives)	108	(mars 1959)

Très important

POUR TOUT CHANGEMENT :

— Renvoyer la bande d'expédition au « DELEGUE DU PERSONNEL », 213, rue Lafayette, Paris (10^e), en mentionnant le nouveau destinataire, la nouvelle adresse, ou le nouveau nombre d'exemplaires.

Cela évitera des recherches et simplifiera d'autant la mise à jour de notre fichier.

— Nous vous demandons également, pour faciliter notre travail, de nous adresser toute liste de nouvelles adresses de délégués du personnel en **DOUBLE EXEMPLAIRE**.